

DENIS PIEREN

a. Directeur des Etablissements de la Plaine de d'Orbe (EPO), Membre de la Commission d'examen et membre de la Commission des experts pour la Suisse romande et le Tessin du Cours de base du CSFPP

La prison résiste au changement, elle est presque immuable. Est-ce juste?

C'est toujours un lieu de privation de liberté, ce principe reste le même, mais la société est impliquée dans la prison, tout le personnel, qui intervient en prison, vit à l'extérieur de la prison et suit l'évolution de la société. À travers la relation humaine, la prison accompagne la vie quotidienne. Il y a pourtant un domaine difficile à gérer: la communication. Dans le monde soit disant libre, la communication n'est pas seulement immédiate mais permanente. Dans la prison cela n'est pas le cas, il y a beaucoup de barrières à la communication.

On dit que dans le futur, avec la miniaturisation de la technologie de la communication, on risquera de ne plus pouvoir éviter l'accès à internet en prison.

Oui, dans le futur on aura beaucoup de défis par rapport aux outils de communication. En fait, dès maintenant on peut se demander pourquoi interdire l'accès au world wide web. L'argument est toujours le même: la sécurité. La personne peut faire pression sur les victimes, poursuivre des actes délictueux. Mais cela n'est le cas que pour une partie des détenus. Et les détenus en régime ouvert? Par exemple, nous avons 35 à 50 détenus travaillant dans le secteur agricole ou dans des domaines associés au secteur agricole sur une surface de 360 hectares. Et dans ce cadre-là, la sécurité ne représente pas le même défi. En plus, c'est en confrontant la personne à la réalité qu'on peut observer son comportement. D'ailleurs, en Suisse, c'est très difficile d'obtenir une autorisation pour un brouilleur GSM. On ne peut l'utiliser que dans un espace très restreint, il y a donc souvent moyen de détourner les interdictions.

Que représentent exactement les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO)?

Ce sont des établissements qui exécutent des peines et mesures au sein du Concordat latin avec actuellement 257 détenus et, à partir du printemps 2013, un total de 337 détenus. Nous avons de nombreux types de régime, de l'isolement cellulaire à titre de sûreté jusqu'au régime ouvert. Professionnellement, c'est très intéressant, mais c'est lourd en termes de gestion.

Vous allez prendre votre retraite à la fin d'année. Quel est votre parcours professionnel? Quelle formation avez-vous suivie au début?

Dans les années 1970, j'ai suivi une formation d'infirmier en psychiatrie puis celle d'éducateur spécialisé pendant les années 1980. J'ai ensuite travaillé dans le domaine socio-éducatif, dans la prise en charge de jeunes adultes en rupture avec la famille ou en rupture avec la société, souvent sous mandat judiciaire. Ensuite, dans le courant des années 1980, j'ai dirigé un internat de jeunes filles de 16 à 20 ans.

J'ai débuté ma carrière en milieu pénitentiaire suite à un concours de circonstances. En qualité de député au Grand Conseil du Canton de Neuchâtel je faisais partie de la commission de pétitions et des grâces, qui avait pour mission de visiter les prisons. Cela m'a sensibilisé au travail dans ce domaine et avec les personnes détenues. Dans les années 1990, il y avait certains problèmes à Neuchâtel et on m'a prié d'assumer la direction des prisons neuchâteloises. Et c'est dans ce cadre-là qu'on a créé la Maison d'éducation au travail «la Ronde» à La Chaux-de-Fonds et l'établissement Bellevue à Gorgier. En 1996 j'ai repris la direction des EPO jusqu'à fin 2002. Entre 2002 et 2010 j'ai assuré des prestations ponctuelles dans le domaine de la prison, notamment au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) en qualité d'expert et membre de la commission fédérale d'examen et de la commission d'experts pour la Suisse romande et le Tessin.

Cette interruption était due à un problème de santé?

Oui, j'avais des problèmes de santé. Mais, plus important, j'étais arrivé à la fin d'un cycle professionnel. J'avais décidé de partir avant de rencontrer à nouveau des problèmes de santé. J'ai repris une activité auprès du service pénitentiaire vaudois en 2010. D'abord en qualité de responsable des infrastructures et de la logistique du SPEN, puis en raison de circonstances particulières, j'ai assumé la direction ad intérim de la prison du Bois-Mermet à Lausanne. Dans le courant 2011, j'ai repris la direction des EPO, en remplacement, puis dès le 1er mars 2012 en qualité de titulaire.

Ces changements au niveau de la direction étaient-ils une conséquence de la mort de Skander Vogt en 2009?

Cet événement dramatique a bien sûr pesé sur le climat dans l'établissement. Mais ce décès est sans doute le symptôme d'un mal plus profond. Au vu du jugement prochain et de mon devoir de réserve, je ne suis pas en mesure de développer davantage l'analyse de cet événement.

En regardant en arrière, qu'est-ce que vous désigneriez comme votre acquis professionnel?

Par rapport au système pénitentiaire c'est difficile. Ce n'est pas dans ma nature de faire vivre l'enfermement. Un progrès, apparemment anodin, qui mérite d'être mentionné, est l'installation de serrures personnelles sur les portes de cellules. Une personne détenue, qui avait connu de nombreux établissements de détention en Suisse et à l'étranger, m'a confié que cela représentait pour lui un changement important lui permettant de s'approprier un espace personnel et d'augmenter son autonomie.

▪ S K J V ▪ ▪
▪ ▪ C S C S P
C S C S P ▪ ▪

Le domaine des relations humaines est tellement vaste qu'une vie ne suffit pas à en faire le tour. J'ai surtout appris que toute décision qui intervient dans la vie d'un homme doit se faire en respectant certains principes incontournables: le respect, le contact direct avec l'intéressé, l'explication des raisons qui vous conduisent à prendre cette décision. Ne pas respecter ces principes conduit le plus souvent à l'échec.

Sur le plan institutionnel, je garde en mémoire l'expérience de la création, en Ville de Neuchâtel, d'une institution innovatrice pour jeunes filles, assez osée à l'époque, en plein centre-ville. Cette institution, le Foyer de la Géode, est toujours en activité, ceci depuis 25 ans. C'est une expérience qui ne me laisse pas insensible.

Le quotidien d'un directeur de prison est sans doute marqué par des sentiments de stress. Décrivez nous comment vous le ressentez.

Il y a une pression continue; il n'y a pas de répit. C'est lourd puisqu'on porte les problèmes avec nous tout le temps. Et il ne peut en être autrement. On ne peut pas enfermer 300 personnes et s'imaginer que cela va se passer sans problèmes. On peut régler un problème, mais il en reste toujours d'autres. Ce stress est le plus lourd. Après il y a les événements: un conflit, une évasion,... Cela provoque une pointe de stress, ce sont des événements, qui n'arrivent pas tous les jours, mais de façon fréquente. On est souvent confronté à des situations pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure d'agir.

A part ces deux stress, il y a un nouveau type de stress. Je ne peux pas dire qu'il n'existait pas avant, mais la pression extérieure, de la part de l'opinion publique et des autorités est très présente actuellement. On n'a pas le droit à l'erreur.

Qu'est-ce qu'est un bon professionnel en prison?

Au niveau de sa propre personne il faut quelqu'un d'équilibré. Le professionnel doit avoir une vie équilibrée et doit être bien dans sa tête, il doit aussi avoir des capacités relationnelles au-dessus de la moyenne, doté d'une faculté d'observation extrêmement développée. Je dirais aussi que l'agent de détention doit trouver le juste équilibre entre l'intervention sécuritaire et l'intervention éducative. Cela n'est pas facile.

Le recrutement du personnel est-il difficile?

De plus en plus difficile. Pour plusieurs raisons. Le travail est lourd et les conditions et prestations offertes ne sont pas réellement en adéquation avec la charge de travail exigée, surtout en début de carrière. Il y a également les phénomènes liés à la conjoncture. Actuellement, il y a un gros appel d'effectif de plusieurs cantons, et, c'est évident, le bassin de recrutement est trop restreint pour satisfaire la demande.

Et le recrutement d'un directeur, cela pose-t-il problème?

Le recrutement pose problème dans la mesure où la relève n'est pas planifiée. La disparition d'un certain nombre de postes d'adjoint ne contribue pas à faciliter l'accession à cette fonction avec une base d'expérience de gestion d'un établissement pénitentiaire. A titre personnel j'ai le sentiment que les directeurs deviennent de plus en plus des exécutants, ils ne peuvent plus mettre leur «teinte» personnelle dans l'institution. Je le regrette, mais ma vision est peut-être dépassée et ma retraite vient au bon moment.

Comment le CSFPP pourrait optimiser son offre?

Depuis que le CSFPP est à Fribourg, notamment depuis 1997, la formation a fait un grand pas pour sa valorisation. Sa reconnaissance comme brevet fédéral en 2002 lui a aussi conféré une valeur certaine. On pourrait faire encore un pas en avant en améliorant la sélection. Chaque canton mène sa propre politique de recrutement. Par conséquent le profil des agents qui viennent au CSFPP est très différent. Ce n'est pas idéal puisque les classes sont hétérogènes et la qualité de l'enseignement en souffre.

Je ne pense pas qu'on puisse changer cela de façon fondamentale, mais on devrait trouver un cadre commun. Quand un canton engage un agent de détention, la personne devrait passer une présélection à Fribourg, à partir d'un canevas sur lequel les cantons se seraient mis d'accord. Cela se pratique dans le monde éducatif, on teste le profil psychologique et les aptitudes au niveau de la formation.

Quels sont les défis auxquels la prison est confrontée aujourd'hui?

En priorité, les malades psychiques doivent être placés dans des établissements appropriés. Nous ne sommes pas équipés pour cette clientèle. Il faut mettre en place des centres de soins sécurisés pour ces personnes. Cela permettrait également de soulager le personnel qui est soumis à une charge conséquente à laquelle il ne peut valablement faire face.

Il faut aussi développer une formation de base, offerte aux nouveaux collaborateurs, avant qu'ils suivent les cours au CSFPP et avant de débiter dans le monde de la prison.

Ce qui à mon avis est aussi indispensable, concerne la modernisation des infrastructures. Il faut arrêter d'agrandir des équipements dépassés. Il faut prévoir des constructions contemporaines. La détention ordinaire, avec 110 personnes mélangées dans un espace ouvert n'est plus adaptée. Nous devrions travailler avec des groupes plus petits, pour offrir un encadrement plus personnalisé.

Fribourg, novembre 2013